N° 1858. VENDREDI 20 NOVEMBRE 1840.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur *donne les nouvelles* 24 *heures avant les journaux de Paris.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département de Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur *ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.*

Lyon, 19 novembre 1840.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse du 15 novembre :

Nous avons annoncé hier que le Rhône et la Saône étaient rentrés dans leur lit et qu'à moins de pluies nouvelles les riverains de ces redoutables cours d'eau verraient bientôt la fin de leurs désastres. Mais la retraite de ces deux rivières n'a fait que rendre plus sensibles les nombreux ravages que leur débordement a produits, et c'est maintenant surtout qu'on peut apprécier toute l'immensité du malheur.

Oui, le malheur est immense, et tous ceux qui ont pu voir de près le sombre désespoir de tant de familles, livrées à la plus profonde misère, s'accordent à dire que l'imagination ne saurait se faire une idée de ce que ce tableau a de désolant et d'affreux.

Comment en effet se représenter les souffrances intérieures qu'éprouve un père habitué à quelque aisance, qui voit ses enfants mourir de froid et de faim, sans qu'il lui soit donné d'adoucir leur misère subite! comment les angoisses d'un industriel habitué à faire loyalement et régulièrement ses affaires, qui voit un créancier lui demander l'exécution d'engagements que son honneur seul peut désormais garantir, satisfaction bien légère aux yeux de la plupart des hommes pour qui le malheur n'est jamais une excuse! Et ces milliers d'ouvriers demandant à leurs bras un peu de nourriture pour leur estomac affamé, qui pourra dire leurs tortures lorsque leurs chefs de fabrique font savoir qu'il n'y a plus de travail parce qu'il n'y a plus d'ateliers!

Au milieu des dévoûments qu'un tel état de choses a fait naître, il est bien malheureux de penser combien les ressources que l'humanité de quelques citoyens a produites sont au-dessous des besoins qu'elles étaient appelées à combler.

D'après des rapports que l'on présume exacts, il y aurait eu plus de dix mille familles atteintes par le fléau, ce qui suppose une moyenne de quarante mille personnes qui souffrent.

Le gouvernement est venu à leur secours pour une somme de cinq millions, ce qui n'est pas le vingtième des biens emportés par les eaux, que l'on suppose dépasser *cent millions.* Ce seraient donc encore quatre-vingt-quinze millions à donner, si l'on voulait que les malheureux inondés fussent replacés dans la situation où ils étaient avant que la Saône et le Rhône n'exerçassent contre eux leurs ravages.

Le seul moyen d'arriver à des résultats favorables, c'est que le dévoûment ne soit pas l'œuvre de quelques hommes, et que le soin d'exciter des sentiments honorables ne soit pas concentré en quelques mains. Dès que chacun participera au bienfait, si faible que soit l'offrande, le total sera immense.

Selon nous, Toulouse a une magnifique initiative à prendre, et il lui appartient de donner l'exemple d'une charité bien au-dessus de tout ce qu'on a vu jusqu'à nous.

Pour cela, il faut que tous les corps, que tous les chefs d'atelier ou de maison de commerce, que tous les principaux préposés d'administration se mettent à l'œuvre et rivalisent de zèle et d'humanité.

Ainsi, pour commencer prr le chef du département, il serait honorable pour M. Floret qu'à la première réunion de ses bureaux, il appelât les chefs de division et les engageât à solliciter les employés inférieurs à inscrire leurs noms sur des listes qui, plus tard, seraient remises avec les fonds en provenant. En même temps M. Floret devrait faire une circulaire à tous les maires du département pour les engager à ouvrir une souscription dans leurs communes, souscription rendue publique et dont on transmettrait les résultats au préfet de la Haute-Garonne, qui les enverrait à son collègue du Rhône. Le gouvernement, nous en sommes certains, verrait avec plaisir cet acte de M. Floret et le proposerait pour modèle aux préfets des autres départements.

Après la préfecture, il est beaucoup d'autres administrations qui dépendent plus ou moins du gouvernement, et les sommes qu'on y recueillerait seraient certainement considérables si les chefs prenaient la peine de dire à leurs subordonnés qu'ils mériteraient bien de l'humanité en faisant, en faveur des inondés de Lyon, ce que leurs facultés permettent. Ainsi, la recette générale, les contributions directes et indirectes, le timbre, l'enregistrement, les ponts-et-chaussées, les bureaux du payeur, toutes ces branches de l'arbre gouvernemental comptent de nombreux employés, et la réunion de leurs souscriptions fournirait un produit assez fort, si minime que fût l'offrande de chacun.

Aucun magistrat de la cour royale ne refuserait de contribuer à cette bonne œuvre, si le premier président, aidé des présidents de chambre, faisait savoir qu'une souscription est ouverte, dont les premiers chefs du corps sont aussi les principaux membres.

A son tour viendrait le négoce, qui, représenté par la chambre de commerce ou par MM. les juges de la bourse, aiderait puissamment à soulager la misère de tant d'infortunés, pour lesquels d'ailleurs une sorte de confraternité industrielle doit inspirer une sympathie particulière.

Les employés de la mairie, ou qui en dépendent, forment un chiffre assez élevé, pour qu'il fût du devoir de M. Perpessac, s'il ne veut pas lui-même se mettre à la tête d'une souscription spéciale, sans préjudice de son concours dans une autre sphère, de la recommander à son secrétaire-général.

Outre ces souscriptions qui porteraient un caractère officiel, on aurait les concours libres et isolés, et ceux qui naîtraient de chaque classe particulière d'industrie, qui se ramifient à l'infini parmi nous, quoique l'industrie ne soit pas le côté brillant de Toulouse. Ce n'est pas trop que de compter plus de cinq mille ouvriers au sein de notre population, si l'on songe à tous ceux qu'occupent les ateliers de faulx et de limes, les manufactures de papiers blancs et de couleur, les indiennes, les fontes de fer et de cuivre, les caractères d'imprimerie et l'imprimerie elle-même, les arsenaux et le parc, la fonte de canons, les filatures de coton et de soie, et tant d'autres branches que nous pourrions nommer. Or, parmi ces ouvriers, les uns, suivant leur journée, donneraient 50 c., les autres 25 c., d'autres 1 f., et l'agglomération de toutes ces parties soulagerait bien des familles qui, sans elles, peut-être continueront à gémir.

Le clergé pourrait aussi offrir un concours efficace, si MM. les curés de paroisses daignaient, dans leur instruction au prône, recommander la charité à leurs fidèles, leur disant qu'ils ne trouveront jamais une occasion plus favorable de l'exercer. L'influence du chef du diocèse serait surtout d'un puissant secours, et en faisant en faveur de nos malheureux frères de Lyon ce que sa position lui permet, combien son nom serait béni, et avec lui la religion catholique dont il est une émanation si haute!

Quand il s'agit d'une bonne œuvre, c'est à toutes les classes de la société, non à quelques-unes, qu'il faut demander d'y concourir. On a vu déjà ce que deux cafés ont produit en quelques heures. Il serait heureux que l'exemple qu'ils ont donné trouvât de nombreux imitateurs. Ainsi, nous voudrions que, dans chaque café, une liste fût ouverte sur laquelle les habitués pussent inscrire leurs noms. Quel serait le cœur assez desséché pour refuser un léger sacrifice en faveur de celui qui manque de pain, lorsque sa présence dans le lieu qui solliciterait son offrande lui rappellerait qu'il a pris avec abondance une nourriture que l'indigence refuse à d'autres que lui?

Enfin, le conseil municipal ne prendrait-il pas une mesure digne de l'admiration des hommes, si, ému par les malheurs d'une grande cité, il décidait, lui représentant d'une grande cité, qu'ayant voté des fonds pour donner des fêtes, il veut aussi en voter pour offrir un asile aux malheureux? Certes si, pour le passage d'un prince, la ville de Toulouse a sorti *soixante mille francs* de ses coffres, ce ne serait pas trop d'envoyer cent mille francs pour calmer les angoisses du désespoir. Peut-être les principales villes de France suivraient-elles ce noble exemple, et alors quelles immenses ressources se révéleraient tout-à-coup!

C'est avec de pareils moyens, et avec ces moyens seulement, qu'on pourra obtenir un chiffre de souscription véritablement imposant. Sans eux, le résultat sera si minime, vu l'immensité du désastre, qu'il ne servira qu'à rendre plus poignante la misère des malheureux inondés.

Nous adjurons les autorités, nous adjurons tous les citoyens qui ont de l'influence ou du crédit, de mettre à profit l'un et l'autre, et de se rappeler sans cesse ce précepte divin de l'Evangile : « Fais toujours pour les autres ce que tu voudrais qu'on fît pour toi. »

Le ministère du 29 octobre se prépare à combattre M. Thiers avec ses propres armes ; il accepte sa politique, ses actes diplomatiques, et cela n'a rien assurément qui nous étonne. M. Thiers n'a jamais osé tenir aux alliés un langage ferme et digne ; autant ses journaux se montraient belliqueux dans leurs *premiers-Paris*, autant le président du conseil se montrait humble et soumis dans ses notes diplomatiques.

Entre la politique de M. Thiers et celle que va suivre M. Guizot, il y a, certes, une analogie frappante ; tout ce que pourra faire M. Thiers pour donner à sa politique un cachet différent, ce sera d'arguer de ses intentions et de ses projets d'armement. M. Thiers a, de fait, trahi la cause de Mehemet-Ali, il l'a abandonné alors qu'il y avait urgence d'agir avec énergie ; sa note du 8 octobre restera comme un monument de couardise et d'hypocrisie.

Le ministère de l'étranger pense-t-il donc que la France se tienne pour satisfaite, parce qu'il suivra les errements du cabinet précédent? ce serait là une étrange erreur. M. Thiers n'inspirait pas grande confiance à la nation ; il l'abusait par ses déclamations dans les journaux et par quelques armements, mais jamais ses actes n'ont été approuvés par l'opinion; sa politique à double face n'a pu échapper aux regards investigateurs de la presse.

Ainsi, s'associer à la politique de M. Thiers, ce ne sera pas chose fort recommandable pour le ministère Guizot; cependant, quoi qu'il fasse, il sera amené à se séparer même de cette politique par les révélations qui se feront jour.

Ainsi, M. Thiers a soutenu et soutiendra encore qu'il avait l'intention de porter notre armée à six cent mille hommes et de se tenir prêt à tous événements. Le ministère du 29 octobre a déjà suspendu les armements commencés. Sur ce point il y aura donc divergence. M. Thiers soutiendra aussi qu'il voulait armer toutes nos gardes nationales. M. Guizot, jusqu'à ce jour, n'a pas même songé à cette mesure. Quoi qu'il fasse, il faudra qu'il dise son but, sa mission, ce qu'il veut, où il va. Dès le moment où il sera établi qu'il a remplacé un ministère qui tendait à la guerre, il y aura bien nécessité pour lui de reconnaître que sa mission est *la paix à tout prix.* Mais la paix n'est plus possible pour la France sans déshonneur ; nous avons été audacieusement bravés par lord Palmerston, joués par la Russie. L'affaire d'Orient s'efface si on songe aux faits qui l'ont accompagnée ; il ne s'agit pas seulement pour nous des intérêts de notre allié, mais il s'agit de savoir si nous pouvons encore peser dans la balance des destinées de l'Europe.

Nous trouvons dans le *Times* du 14 le contenu d'une circulaire adressée par M. Guizot aux agents diplomatiques près les cours étrangères. Il est assez surprenant que toutes les pièces diplomatiques qui sont destinées à recevoir de la publicité et qui émanent de notre gouvernement arrivent toujours à notre connaissance par la voie des journaux étrangers. C'est un reproche que la presse française n'a cessé de faire à M. Thiers ; mais M. Thiers n'en a pas moins continué d'agir sans prendre souci de l'opinion publique. M. Guizot adopte la même conduite; c'est juste, puisqu'il est dans son rôle de renchérir encore sur M. Thiers. Le pays a droit de se plaindre hautement de cette manière de faire de la diplomatie, et, à cette nouvelle occasion, il exprimera encore un blâme sévère.

Voici cette circulaire telle que nous la lisons dans le journal anglais.

Après un court préambule, expliquant les circonstances dans lesquelles il a été appelé à prendre la direction des relations étrangères du pays, M. Guizot résume les principes de la politique adoptée en ce qui concerne plus spécialement la question d'Orient.

La politique du gouvernement *du roi*, relativement à l'Orient comme partout ailleurs, a pour but la conservation de la paix. La paix est à ses yeux la plus sûre et peut-être la seule garantie de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman. Ce fut sous l'empire de cette conviction que le gouvernement *du roi* repoussa l'emploi de mesures coërcitives et d'assistance étrangère pour régler la division des possessions territoriales entre le sultan et le pacha d'Egypte. Ces mesures paraissaient même contraires à l'objet que l'on se proposait, et étaient plutôt de nature à détruire les fondements de l'empire ottoman et à troubler la paix de l'Europe. Il a considéré qu'un compromis pacifique qui contrôlerait les prétentions des différentes parties serait avantageux aux grandes puissances de l'Europe, aussi bien qu'à celles de l'Orient, et que l'influence des puissances européennes exercée dans ce but avec équité et persévérance finirait tôt ou tard par être couronnée de succès.

Le gouvernement *du roi* est dès lors justifié de s'être retiré de la convention qui a été signée le 15 juillet et qui, ayant pour objet de régler une affaire de moindre importance, pouvait amener les événements les plus graves dans l'Orient. Il a considéré en même temps, comme gardien vigilant de la dignité et des intérêts de la France, qu'il devait mettre le pays en position de maintenir son rang et de parer aux chances qu'il prévoyait et qu'il déplorait. Tels ont été les sentiments du gouvernement *du roi* dans la position qu'il a prise. Il ne se dissimule pas les conséquences de la position isolée dans laquelle il se trouve et qui cause des embarras sérieux à toute l'Europe, parce que toute entreprise européenne est exposée à rester imparfaite sans le concours de la France. Mais si, d'un côté, il n'existe aucun doute sur l'honneur des puissances signataires du traité du 15 juillet, de l'autre, le gouvernement *du roi* ne pouvait sacrifier cette politique indépendante qui convient à la nation française, et il espère avec confiance que, secondé par la sagesse et la fermeté de cette nation, il pourra maintenir la paix et être prêt à tout événement. Je vous invite, Monsieur, à régler votre langage et vos actes conformément aux vues du gouvernement *du roi.* Faites bien comprendre ces vues dans toutes les occasions qui pourraient se présenter. Une politique si conforme aux intérêts de l'ordre européen doit être mieux appréciée à mesure que les circonstances la mettront en évidence. Le gouvernement *du roi* saura attendre ces circonstances.

Signé **GUIZOT.**

Les journaux n'offrent, pour la plupart, que bien peu d'intérêt aujourd'hui. Dans l'attente d'événements plus graves encore que ceux déjà accomplis en Orient, la presse, en général, semble se hâter d'épuiser la discussion des faits qui ont précédé la note du 2 novembre de lord Palmerston.

Nous avons dit que les journaux ministériels, *la Presse* et les *Débats,* se refusaient à exprimer la pensée du ministère relativement à la note du 2 novembre. Pendant que tous les journaux non liés à la politique de la paix à tout prix stigmatisaient le système qui nous a attiré, après tant d'humiliations, cette nouvelle et grossière insulte de lord Palmerston, la *Presse* et le *Journal des Débats* gardaient le silence le plus absolu. Après six jours cependant, le *Journal des Débats* consent à donner son opinion ; c'est fort heureux.

Il établit d'abord que cette dépêche est une réponse à l'*ultimatum* du 8 octobre, et que cette réponse est adressée à M. Thiers. Cette dernière assertion n'est point vraie. Lord Palmerston savait parfaitement, le 2 novembre, quand il a rédigé sa réponse à la note du 8 octobre, que M. Thiers n'était plus ministre, et que c'était M. Guizot, son protégé, qui était au département des relations extérieures. Mais le *Journal des Débats* ne tient pas beaucoup à rester dans le vrai ; c'est un vieil axiome que nous répétons. Comme il lui serait impossible de ne pas désapprouver le langage de lord Palmerston, si celui-ci parlait à M. Guizot, il a trouvé tout simple d'admettre que le ministre anglais s'adressât à M. Thiers.

Eh bien! passons là-dessus, et voyons comment la feuille de l'étranger accueille la déclaration du gouvernement anglais.

« Que disait donc la note du 8 octobre? Elle abandonnait la Syrie aux chances de la guerre ; mais elle réservait l'Egypte. Que dit la note du 2 novembre? Elle accepte par son silence l'abandon de la Syrie, et, de plus, elle cherche à prouver que nous n'avons pas le droit de réserver l'Egypte. »

C'est ainsi que les *Débats* résument la note de lord Palmerston, et ils ajoutent :

« La note du 2 novembre répond que le sultan a le droit de destituer le pacha, même de l'Egypte, si cela lui semble bon. Cette réponse n'est évidemment pas sérieuse. »

C'est cela! Lord Palmerston plaisante ; il s'amuse. Méhémet-Ali est très-positivement aujourd'hui déchu ; l'Egypte est sacrifiée ; la France est mise sous les pieds d'un Anglais : ce n'est pas sérieux! Plus tard, très-prochainement peut-être, quand les menaces faites à l'Egypte et à la France auront reçu une application, le *Journal des Débats* répondra aux journaux qui crieront avec le pays à la trahison : De quoi se plaint-on? Tout ce qui arrive n'était-il pas prévu?...

Il y a si long-temps déjà que nous sommes habitués à ces comédies, que rien ne nous surprend plus ; il y a si longtemps aussi que nous voyons des ministres surtout permettre et tout oser impunément, que nous croyons ne plus devoir placer notre espoir que dans la providence qui protége et

sauve les peuples. Elle ne nous fera pas défaut au jour de la justice.

La *Presse* laisse toujours dormir la note de lord Palmerston. Attaquer M. Thiers est son soin de tous les jours, son unique pensée. C'est en abaissant davantage le 1er mars, en le ravalant de son mieux, qu'elle prétend élever le 29 octobre. Quelle polémique! Elle est digne, du reste, du parti qui l'a adoptée.

Nous apprenons que l'un des inculpés dans l'affaire d'association détenus à Roanne, M. Roux, vient d'être mis au secret. M. Roux est très-gravement indisposé; nous ignorons les motifs d'une rigueur que réprouvent hautement les lois de l'humanité. Rien n'a percé encore sur les *mystères* de l'instruction de ce procès; nous ne savons à quel terme elle est arrivée et combien de temps elle doit durer encore. Cependant les inculpés, la plupart pères de famille, arrachés aux affaires de leur travail, sont à l'état de prévention depuis trois mois, et depuis trois mois attendent des juges.

Au nom de l'humanité, nous devons nous élever contre la mise au secret de M. Roux; au nom de la justice, nous demandons des juges pour les inculpés.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LYON.

LA SAONE GROSSIT-ELLE?

La Saône grossit-elle? telle est la question que tout le monde s'adressait pendant la crue extraordinaire dont notre ville a tant souffert. Le banal *comment vous portez-vous?* avait été remplacé par l'interrogation pleine d'anxiété que nous avons mise en tête de ce paragraphe. Pendant ces temps de désolation, un domestique du général Saint-Joseph cheminait dans les rues étroites et encombrées. Il s'aperçut qu'un individu le suivait de très-près et emboîtait parfaitement le pas avec lui. Au moment de monter dans un de ces bateaux qui faisaient fonction d'omnibus, il se sent pressé, et en même temps l'individu qui lui servait d'ombre fidèle lui adresse la salutation d'usage: *La Saône grossit-elle?* L'interpellé, au lieu de répondre à la question d'une manière catégorique, crie *au voleur!* On se met à la poursuite de l'ombre qui fuyait à toutes jambes. Le questionneur est saisi, fouillé, et l'on trouve sur lui la bourse du domestique du général Saint-Joseph.

Terras venait répondre aujourd'hui devant le tribunal correctionnel des suites fâcheuses de sa malencontreuse question. Il prétend naïvement que puisqu'il ne travaillait pas, il fallait bien qu'il se créât des ressources d'une manière quelconque. Par malheur pour lui, Terras a déjà eu de nombreux démêlés avec la justice et il est signalé comme un des plus habiles industriels qui exploitent le vol *à la tire* sur le pavé lyonnais. Le tribunal, attendu l'état de récidive du prévenu, le condamne à cinq ans de détention. Terras pousse de longs gémissements.

Mlle ADÈLE DE SAINT-ELMOUR.

A l'audition de ce nom aristocratique, jeté dans le prétoire par la voix de l'huissier qui appelle les causes, il s'élève un murmure de surprise, et la plus vive curiosité se manifeste dans la foule des habitués qui viennent chercher des émotions à la correctionnelle. Chacun allonge la figure et se hausse sur les pieds pour voir la grande dame dont le nom vient de retentir. Place! voici venir la demoiselle de Saint-Elmour. C'est une personne d'un air commun, d'une figure sans expression et sans noblesse, coiffée d'un chapeau rose flétri et fané; elle s'enveloppe dans un grand châle noir qui paraît remonter à l'invention de ce genre de parure.

On appelle le premier témoin, Joseph Sange. Une petite voix enfantine répond: Présent! et l'on voit s'avancer un petit bonhomme de six ans. On hisse sur une table le témoin qui paraît tout fier de se voir si grand.

Le président: Mon petit ami, dites-nous ce qui vous est arrivé.

Le petit Sange commence sa déposition d'un ton criard et avec l'inflexion de voix que les petits écoliers mettent à réciter leur leçon.

Je *zouais* dans la rue avec la petite Martin, et puis la dame nous a dit de venir avec elle qu'elle nous donnerait du bon, et puis elle nous a menés dans l'église Saint-Jean, et puis elle nous a donné du bon (ici le petit Sange passe sa langue sur ses lèvres et se met le doigt dans la bouche), et puis elle m'a dit que j'avais perdu une boucle d'oreille et qu'elle me prenait celle qui me restait pour aller en acheter une autre, et puis elle m'a dit de l'attendre, et puis j'ai attendu bien long-temps et je suis revenu chez nous, et puis maman m'a donné le fouet.

La petite Martin, âgée de cinq ans et demi, fait aussi sa déposition avec une netteté remarquable pour son âge. Elle confirme en tout celle du témoin précédent; elle termine en disant que le petit Sange a mangé toute la confiture du bon et qu'il ne lui a donné que la croûte, et elle regagne sa place auprès de sa mère en faisant à son jeune camarade une moue pleine de rancune.

Deux autres petites filles viennent déposer de faits semblables, ce qui révèle de la part de la demoiselle Adèle de Saint-Elmour un amour prononcé pour la boucle d'oreille. M. le président lui demande ce qu'elle a à alléguer pour sa défense. La noble demoiselle entre dans une série de divagations qui n'ont aucun trait aux petits méfaits qui lui sont reprochés. Mais, par malheur, M. l'avocat du roi donne certains renseignements sur la profession de Mlle de Saint-Elmour, qui ne ferait d'elle qu'une Dubarri de bas étage.

Le tribunal, fort peu touché des explications mielleuses de la prévenue, et peu disposé à être dupe d'un nom romantique dont elle s'est affublée, la condamne à un an de prison.

O noble demoiselle de Saint-Elmour, quelle tache sur votre blason aristocratique!

LE VAMPIRE DU CIMETIÈRE DE LOYASSE.

Le dix-neuvième siècle ne croit plus aux vampires, aux goules et autres spectres funèbres qui vivaient parmi les tombeaux et se nourrissaient de cadavres. Tans pis! la poésie ténébreuse y a perdu une mine très-riche à exploiter. Tout a pris des proportions prosaïques. L'astrologie est devenue de l'astronomie, l'alchimie de la chimie, et voilà que la police correctionnelle nous montre aujourd'hui une de ces créatures fantastiques qui troublaient le sommeil des morts sous les traits du maçon Grachet.

Grachet ne travaille, c'est-à-dire ne vole que dans le cimetière: c'est sa spécialité; il s'introduit pieusement et arrache les plaques de cuivre des inscriptions. Notre vampire moderne a quelque chose de la figure de ses ancêtres, ses traits sont repoussants et ignobles. Saisi sur le fait, Grachet a déjà été condamné pour un vol semblable; et, à peine sorti de prison, il vient de nouveau exploiter le champ du repos.

Reconnu par le concierge à son entrée dans le cimetière, le fossoyeur, gros gaillard bien portant et qui n'a peur ni des revenants ni des spectres, se met à la poursuite du vampire qui se blottit et se cache sous les cyprès; il est happé, et le voilà sur le banc de la justice.

M. le président: Qu'alliez-vous faire au cimetière?

Grachet: Je suis maçon, et je me connais en architecture et sculpture; j'allais voir la porte qu'est un chef-d'œuvre, qu'on dit.

Le tribunal, nullement convaincu de cet amour des beaux-arts, condamne Grachet à vingt mois de prison.

Le vampire ouvre une bouche immense et se rassied sur son banc de l'air le plus indifférent du monde.

Nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur,

Le *Courrier de Lyon*, à l'occasion des désastres qui viennent de désoler Neuville-sur-Saône, a publié, dans son numéro du 16 courant, une note où les plus grands éloges sont prodigués à M. Gruffand, adjoint au maire de cette ville. Selon le *Courrier*, si l'on n'a, dans cette circonstance, à pleurer aucune victime, c'est au zèle intelligent et à l'activité de M. Gruffand qu'on doit en rendre grâces. Nous ne prétendons nier ni le zèle ni l'activité de M. Gruffand; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que personne à Neuville n'en a été témoin, et que, sans les éloges du *Courrier*, le dévouement de M. l'adjoint serait passé inaperçu. Si dans ces tristes moments Neuville n'a pas eu à déplorer de plus grands malheurs, c'est surtout aux efforts des pompiers qu'elle en est redevable. Ces hommes courageux, aidés de quelques patrons et conduits par leur capitaine qui a constamment marché à leur tête, n'ont cessé, durant tout le temps de l'inondation, de rivaliser de zèle et de se porter, au péril de leur vie, sur tous les points menacés par les eaux. On les a vus se précipiter au milieu des décombres des maisons écroulées pour en arracher les malheureux habitants dont un grand nombre aurait infailliblement péri sans leurs secours.

Quant à M. Gruffand, il ne s'est montré que le troisième jour, encore s'est-il tenu constamment dans des endroits inaccessibles aux eaux; son dévoûment n'est pas allé au-delà.

Voilà, Monsieur le rédacteur, les faits tels qu'ils se sont passés. Toute la ville en a été témoin, et pourrait au besoin en affirmer l'exactitude. Si j'ai relevé le récit du *Courrier de Lyon*, c'est dans le seul intérêt de la vérité qui n'est que trop souvent obscurcie au profit des ambitieux.

Agréez, etc.

Chronique Lyonnaise.

Parmi les citoyens qui se sont le plus remarquablement signalés par leur zèle et leur dévoûment au milieu de l'inondation, nous avons à inscrire le nom de M. Jean Dervieux, tonnelier. Dans la soirée du jeudi 5, à environ neuf heures, un vieillard allait se noyer à l'extrémité de la rue Vaubecour, sur le quai d'Occident, lorsque M. Dervieux se jeta courageusement à la nage, malgré l'obscurité la plus profonde, et bientôt saisit le malheureux vieillard à qui il ne laissa pas même le temps de remercier son sauveur. — Le lendemain, un jeune homme, qui s'était imprudemment exposé sur un radeau dans la rue des Colonies, près du quai de l'Arsenal, s'étant laissé tomber dans l'eau, allait être emporté dans la Saône par le courant qui se trouvait très-rapide en cet endroit et aurait infailliblement péri, si ce brave citoyen, qu'aucun danger n'arrêtait, ne s'était encore trouvé là pour voler à son secours. Nous avons appris de source certaine que la belle conduite de ce brave citoyen n'est que la continuation d'efforts auxquels déjà plusieurs personnes doivent la conservation de leur existence.

— Nous devons aussi une mention à plusieurs habitants du quai de Bourgneuf, parmi lesquels M. Paul Merk, qui se sont distingués d'une manière toute spéciale. Ils ont consacré pendant six jours toutes leurs heures à donner aux malheureux de cette partie de la ville tous les soins que réclamait leur position.

— Nous avons appris que l'individu arrêté pour avoir volé de la soie sur l'un des fourgons de la maison Bonafous n'avait jamais été employé dans cette maison, ainsi que l'avait cru d'abord le conducteur.

— Le canal de Givors, auquel l'inondation avait fait éprouver de considérables avaries par suite desquelles la navigation avait dû être interrompue, est maintenant réparé sur toute la ligne. La navigation est rétablie depuis hier 18.

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS

Ouverte au bureau du CENSEUR.

MM. Massot, herboriste, 5 f. — Morel, commis chez M. C. Bertholon, 5 f. — Begou, 1 f. 25 c. — Produit d'une collecte faite par M. Perrin chez M. Tournissout, de Saint-Just, 5 f. 60 c. — A., 1 f. 50 c. — Etienne Carron, docteur-médecin, 100 f. — Morel, docteur-médecin (2e souscription), 20 f. — F. Vivier, 50 f. — J.-M. Textor, épicier, rue Terraille, 1 f. — Mme Textor, 1 f. — Mariette, Pauline et Charles Textor, 3 f. — Chaillet, ancien officier, de Saint-Etienne, 5 f. — Cochard, marchand de meubles, 3 f. — La société des compagnons boulangers du devoir, 50 f. — Boissaye et Francœur, de Paris, 100 f. — Leurs employés, 6 f. — Saunier, 3 f. — Ladavière, bijoutier, et ses demoiselles, 10 f. — Janin, ouvrier bijoutier, 1 f. — Mlle Françoise Durand, 50 c. — Rigost et Nugue, 5 f. — Mlle de Pernon, 25 f. — M. Portanier, 5 f. — Gabriel, 2 f. — Vernay, 1 f. — Le docteur Balme, 50 f. — Les enfants Gaudet-Balme, 10 f.

Total, 469 f. 85 c.

Souscription faite par les ouvriers de M. Durafour, bijoutier.

MM. Durafour, 10 f. — Mougin, 5 f. — Prevost, 1 f. 50 c. — Henry, 1 f. — Moreau, 1 f. — Dusert, 1 f. — Renard, 1 f. 50 c. — Blanc, 25 c. — Guibaud, 1 f. — Lafont, 50 c. — Solier, 50 c. — Poizat, 1 f. — Daloz, 1 f. — Lacroix, 1 f. 50 c. — Damis, 1 f. 50 c. — Secretant, 1 f. 50 c. — Comte, 1 f. 50 c. — Jacquet, 1 f. 50 c. — Thomas, 1 f. 50 c. — Cernon, 1 f. 25 c. — Fournier, 50 c. — Moussez, 50 c. — Font, 25 c. — Torembey, 50 c. — Mmes Mougin, 1 f. 50 c. — Travaille, 50 c. — Mlles Berger, 50 c. — Jacob, 50 c. — Mariette, 25 c. — Annette, 1 f.

Total, 41 f. 50 c.

N° 104. — *MM. Jouanard et Rubin, collecteurs.*

MM. Cheylan, 50 c. — Velay, 1 f. — Messimy, boulanger, 5 f. — Payet, 50 c. — P. Nicolas, 5 f. — Favre, 1 f. — Miller, bottier, 1 f. — Dupuys, 20 c. — Pareille, 50 c. — Girodon, ferblantier à Saint-Just, 3 f. 50 c. — Dita, farinier, 2 f. — A. Vigner, 1 f. — Pouber, boucher, 2 f. — Vessier, charcutier, 1 f. — Fuyatier, 50 c. — Mme Blanc, 5 f. — Gadet, 2 f. — Colomb, 25 c. — Mme veuve Guérin, 5 f. — Mlle Blanc, 30 c. — Cajard cadet, 1 f. — Brossard, 1 f. — Victor Rivière, 1 f. — Bergue, 20 c. — Creuset, 50 c. — Michallon, 25 c. — Planut, 50 c. — Claude May, 50 c. — Mme Bite, 1 f. — Gobert, 50 c. — Ravichon, 1 f.

Total, 44 f. 70 c.

N° 10. — *MM. Michel et Rey, collecteurs.*

MM. Michel aîné, 2 f. — Rey, 2 f. — Barbier, 5 f. — Crez, 1 f. — Bouset, 50 c. — N., 1 f. — Blanc, 1 f. — Pirasset, 1 f. — Sably, 75 c. — Bonard, 1 f. — Michel, 1 f. — Dubouchet, 1 f. Regnier, 1 f. — Robert, 1 f. — Damiron fils, 1 f. 50 c. — D., 1 f. — Cohat, 1 f. — Patra H. Gontier, 2 f. — Un anonyme, 1 f. 50 c. — A. Dubois, 1 f. — Mantelier-Hyrôn, 1 f. — Sage, 1 f. — Antoine Cathelin, 1 f. — Pallu, 4 f. — Couchou, 1 f. — Montet, 1 f. — Rivoire, 1 f. — Vincent, 3 f. — Meyrel, 1 f. — Noël, 2 f. — Gullon, 1 f. — Chossat, 3 f. — Dufour, 1 f. — Gindre, 5 f. — Fayeton, 3 f. — Plantar, 2 f. — Baupellé, 50 c. — Paul Hugand, 20 f. — Revel, 2 f. — Cathelin, 25 c. — Louis Chartier, 2 f. — Jacques Bonnier, 2 f. — Delorme, 1 f. — Victor Lagrange, 5 f. — Mme Joux, 5 f. — Une demoiselle, 1 f. — Un anonyme, 2 f. 50 c. — Un anonyme, 70 c. — Jean Brun aîné, 5 f. — Joseph Gaillard, 10 f. — Charvillat, 5 f. — Petrus, 2 f. — Champard fils, 50 c. — A. Cocu, 5 f. — Germain Vallot, 5 f. — Francisque, 75 c. — Alphonse Duchamp fils, 10 f. — Bataillard, retraité, 2 f. — Les amis de M. Damiron fils, 55 f. 25 c. — Souscription recueillie dans la maison Thiaffait: Melquiond, 10 f.; Arnal, 1 f.; Faure, 2 f.; Mariex, 5 f.; Batairon, 2 f.; Molin, 1 f.; Meynier, 1 f.; Jean Vessier, 50 c.; Louis Viot, 2 f.; Ferrière, tailleur, 1 f.; Mme Benoix, 3 f. 50 c.; Mlle Fanny, 75 c.; Mme Bourg, 75 c.; les époux Gescof, 5 f.; les ouvriers de M. Gescof, 1 f. 80 c.; Vialon, 30 c.; Clerc, 1 f. 40 c.; Mlle Revel, 1 f. 50 c.; S. Bernard, 2 f.; Revel et Buge, 1 f.; Louise Bottex, 3 f. 50 c.; Landolfe, 2 f.; Mme Guillot, 1 f. 50 c.; Germain, 3 f.; Mme Durand, 1 f.; Duport, 2 f.; Fontane, 50 c.; Leclerc, 3 f.; Muginet, 2 f.; Mlle Esparon, 3 f.; Laroche, 1 f. 30 c.; Mlle Tardy, 1 f.; Mlle Ponchon, 75 c.; Mme veuve Benoît, 5 f.; Benitt, 1 f. — Plaroton, 2 f. — Molin, 1 f. — Arguillet, 1 f. — Thival, 1 f. — A. Sornin, 5 f.

Total, 284 f. 75 c.

N° 89. — *MM. Morget et Delacroix, collecteurs.*

Morget, 5 f. — Bony, 85 c. — Isoard, prolétaire, 1 f. — Bavet cadet, 50 c. — De Belmont cadet, 2 f. — Mollerac, 30 c. — Nayraud, 1 f. — Rainaud, 2 f. — Tutel, 1 f. — Vermorel, 1 f. — Tournissout, 50 c. — Benoît Fichet, 3 f. — Mille, 2 f. — Une anonyme, 4 f. — Relave, 50 c. — Durozat, 1 f. — André Gallin, 1 f. — J. Rivière, 1 f. — Emain, 1 f. — Combrichon, 50 c. — Jullien, 30 c. — Perret, 25 c. — Rivout, 50 c. — Gemin, 50 c. — Argoud, 2 f. — Jousserandot cadet, 2 f. — Relicat, 45 c. — Renaud, 1 f. — Colliex, 60 c. — Napoullier, 2 f. — Miallet et Terrasse, 1 f. 50 c.

Total, 40 f. 25 c.

N° 110. — *M. Perret, gantier, collecteur.*

MM. Fuchy, 1 f. 50 c. — Montaland, 1 f. — Rivière, 1 f. — Sabatier, 1 f. — Poncet, 1 f. — Grattiez, 1 f. — Rabouille, voyageur de la maison Payen et Ce, 5 f. — Gravier, bijoutier, 5 f. — Plantin, 2 f. — Pelgrin, 1 f. — Mme Perret, 1 f. — Mme veuve Imbert, 50 c. — Berland, 1 f. — Varraz, 3 f. — Perret, 1 f. 50 c.

Total, 27 f.

Total d'aujourd'hui	908 f. 05 c.
Report de la 1re souscription du *Censeur* publiée dans le N° du 1er novembre	100 f.
Erreur d'addition dans la liste publiée le 4 novembre	30 f. 25 c.
Listes précédentes	3,801 f. 07 c. 1/2
Total jusqu'à ce jour	4,839 f. 37 c. 1/2

NOTA. — Dans le total de la première liste de souscription publiée le 4 novembre, au lieu de 684 f. 95 c., lisez 715 f. 20 c. Nous faisons donc rentrer aujourd'hui dans le total général des listes insérées jusqu'à ce jour la somme supplémentaire de 30 f. 25 c.

Souscription recueillie par un comité composé de MM. les députés du Rhône.

MM. Legentil, député; Verne, sous-gérant de la Banque; Petit, ancien négociant en soierie; Caret, Dumas, Roudier, Chevet, Tavernier.

A la date du 12 novembre elle se montait à 30,000 f. y compris 5,000 f. versés par la Banque de France.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(*Douzième liste.*)

MM. Arthur de Cazenove, 100 f. — Victor de Cazenove, 100 f. — Mlle Philippe Marquet, 5 f. — Fulchiron, député du Rhône, 1re souscription, 6,000 f.; souscription supplémentaire, 4,000 f. — Boucaud et Perrin, 100 f. — Georges Collins, élève du collége royal de Tournon, 5 f. — Paul de Mannevieux, capitaine d'artillerie, 50 f. — J.-V. Eynard père, 100 f. — B. Dugast, 50 f. — L. Billet, 25 f. — Billet fils, 6 f. — La Banque Paternelle de Paris, 100 f. — Balthazar Puy, 100 f. — Somme envoyée de Paris par MM. Molléon, 20 f.; Alphonse, 5 f.; deux anonymes, 5 f. — Produit de la souscription ouverte par M. Maurice Hechs à Strasbourg, propriétaire du service accéléré des bateaux pontés du Rhône au Rhin, 3,000 f. — Vallelion et Burdiat, 100 f. — Mlle Aimée Vallelion, 10 f. — Mme veuve Dainval, 100 f. — Les ouvriers et employés de la fabrique de chapeaux de M. Dimai père, à Epinal, 30 f. — Anonyme, 5 f. — Malliavin fils et Baley, 200 f. — Duport, machand-tailleur, 20 f. — Pouchol, 2 f. — Souscriptions recueillies dans la commune de Savigny, canton de l'Arbresle, 452 f. — Anonyme, 10 f. — Philippe Maillé, 100 f. — Le chevalier Gabriel Eynard, de Genève, 200 f. — Osswald frères, négociants de Saint-Louis, près Bâle (Suisse), 100 f. — Henri Seriziat, conseiller municipal, 50 f. — Gaussen et Maubernard, de Paris, 100 f. — La compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche, 20,000 f. — Auguste Briandas, 100 f. — C. de Rochetaillée, de Saint-Etienne (Loire), 900 f. — Etienne Vincent, 50 f.

Total	36,397 f.
Montant des listes précédentes	73,768
Total jusqu'à ce jour	110,165 f.

Etat des souscriptions versées à la caisse de M. le receveur-général des finances, trésorier de la commission de secours aux inondés.

(*Première liste.*)

M. Tardy, pour le tribunal de commerce, 1,400 f. — Le 19e régiment d'infanterie légère, 902 f. 95 c. — Le 12e régiment de ligne, 884 f. 10 c. — M. Sauzet, président de la chambre des députés, 2,000 f. — Les Messageries Royales, 3,000 f. — Le 33e régiment de ligne, 844 f. 75 c. — Le 51e régiment de ligne, 796 f. 35 c.

Total, 9,828 f. 15 c.

Nous apprenons que, sur la demande de MM. Guynemer, ses agents à Lyon, la compagnie d'assurance du *Phénix* a souscrit pour une somme de 1,000 f. en faveur des victimes de l'inondation à Lyon.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse:

Nous recevons de deux honorables citoyens, que les sentiments les plus louables ont portés à recueillir des souscriptions en faveur des victimes nécessiteuses des dernières inondations du Rhône et de la Saône, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer:

« Nous avons l'honneur de vous adresser le montant d'une souscription qui a été signée en quelques instants dans le quartier de la Bourse, vous priant de publier les noms des personnes qui ont concouru à cet acte de bienfaisance.

» Agréez, etc.

» *Souscription en faveur des inondés du Rhône et de la Saône.*

» MM. Lehoult et Ce, 5 f. — P. Débax, 1 f. 50 c. — L. Lavergne et Ce, 5 f. — A. Brémant, 5 f. — Adoul et Pagès, 4 f. — Delcros, 5 f. — Roquès frères, 5 f. — Germain Berthelon et Ce, 5 f. —

Lafon-Feline et fils, 5 f. — S. Joly et fils, 5 f. — Mathieu Vidal et Cᵉ, 5 f. — Fourcade aîné et jeune et Cᵉ, 5 f. — A. Grégoire, 3 f. — Banquels, 2 f. — Saby, 3 f. — Baurier père et fils, 5 f. — Ch. Robert et Cᵉ, 5 f. — Deffès Lézat et Cᵉ, 5 f. — Héron et Cᵉ, 5 f. — Dardignac, 5 f. — A. Truilhet, 5 f.

» Total, 93 f. 50 c. »

A l'appui de cette lettre, nous avons reçu la somme de 93 f. 50 c. que nous joindrons à celle déjà reçue, d'après notre journal d'hier, pour adresser le tout au *Censeur* de Lyon, aussitôt que quelques nouvelles offrandes auront été déposées dans nos bureaux.

AU PROFIT DES INONDÉS.

SOUS PRESSE,

Pour paraître vendredi, chez les principaux libraires :

Récit de toutes les inondations de Lyon,

Ecrit sur des documents authentiques,

PAR KAUFFMANN ;

Avec une Carte des lieux inondés en 1840,

DRESSÉE PAR DIGNOSCIO.

Brochure in-8°.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, *le 9 novembre.* — Cette semaine a été assez féconde en événements ; en voici le résumé.

Mercredi 4. — En partant de Blidah, le maréchal a envoyé une colonne reconnaître le teniah des Mouzaïas ; prévenu qu'on n'y avait trouvé personne, il fit partir à l'instant le convoi avec le monde nécessaire pour l'escorter et se mit lui-même en route avec l'arrière-garde. Cette expédition est arrivée à Medeah sans rencontrer l'ennemi ; mais, au retour, l'arrière-garde a été attaquée vigoureusement, et comme le maréchal n'arrête jamais la tête de sa colonne, elle eut fort à faire pour se dégager : elle n'avait que quelques cartouches. Lorsque les zouaves et le 23° de ligne furent réunis, ils attaquèrent les Arabes à la baïonnette et les culbutèrent. Le 23ᵉ est un régiment dont on parle peu, mais qui se bat toujours bien. Nous avons perdu dans cette affaire deux officiers pris par les Arabes ; un capitaine a été tué et quelques officiers blessés, 60 soldats ont été tués et un assez grand nombre blessés.

Nous apprenons à l'instant qu'il y a eu hier à la Maison-Carrée une affaire dans laquelle les Arabes ont éprouvé d'assez fortes pertes. Le colonel du 2ᵉ léger, ayant su que des partis de maraudeurs rôdaient dans les environs, invita les postes de Tixeraïm, Birkadem et Kouba de faire des signaux si l'on apercevait les Arabes, puis de tirailler avec eux, tandis que lui avec sa colonne leur couperait la retraite. Cette manœuvre réussit parfaitement, et les Arabes, se voyant pris de toutes parts, ont pu à grand' peine regagner le sud de la Mitidja ; ils ont eu 30 hommes tués, dont 11 sont restés sur le champ de bataille, et un grand nombre de blessés. Cette affaire aura de bons résultats et dégagera le massif.

Jeudi 5. — On travaille toujours à l'armement de la côte ; un grand nombre de condamnés y sont employés, quoique depuis l'arrivée du dernier courrier personne ne pense plus à la guerre.

Un ordre de la division prescrit à l'artillerie de la milice de se porter à la première alerte sur les points qui lui ont été indiqués ; les cinq bataillons de cette milice qui continuent à faire le service de la place ont aussi reçu un ordre semblable.

Vendredi 6. — On a embarqué 250 malades sur la corvette de charge *l'Agate* qui part pour Toulon.

On pousse avec activité les travaux du mur qui soutiendra une partie de la place du Gouvernement et sur lequel on va, dit-on, élever une colonne en l'honneur de notre brave armée d'Afrique.

Le télégraphe a annoncé ce soir la rentrée du maréchal à Blidah avec la colonne expéditionnaire qui a ravitaillé Medeah. On va lui envoyer des vivres pour le ravitaillement de Miliana.

Le paquebot *le Cocyte* est arrivé de Toulon ayant à bord 150 hommes pour la légion étrangère, 60 pour les chasseurs et quelques soldats isolés.

Lundi 9. — On charge sur un grand nombre de charrettes toute espèce de vivres que l'on va expédier à Blidah. Un grand nombre de chariots prennent des ballots pour l'administration militaire de Miliana, ce qui fait penser qu'avant de rentrer le maréchal se rendra dans cette ville.

Le 2ᵉ léger partira pour la France dès qu'on aura mis des moyens de transport à sa disposition.

TOULON, *le 14 novembre.* — L'escadre de l'amiral Hugon est toujours aux îles d'Hyères ; on pense cependant qu'elle viendra mouiller à Toulon quelques jours avant que sa quarantaine soit terminée.

Les journaux anglais de Malte, en annonçant le retour de cette escadre, disent que cette circonstance aura un bon résultat, en ce sens qu'elle prouvera à Mehemet-Ali que la France l'abandonne et ne soutient pas ses prétentions. La rentrée de l'escadre est donc un gage de paix. Il se pourrait cependant, ajoutent ces journaux, qu'un événement inattendu amenât la guerre, et alors la France, en faisant croiser son escadre entre Toulon et Alger, protégerait ses possessions d'Afrique contre l'escadre russe de la Baltique, attendue dans la Méditerranée.

Le Caméléon, parti pour Alexandrie, avait à bord, outre les dépêches, un officier d'état-major que le gouvernement envoie auprès de Mehemet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, avec la mission sans doute de voir par lui-même l'effectif des forces dont dispose ce dernier.

Point de mouvements en rade aujourd'hui.

Paris, le 17 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La commission de l'adresse de la chambre des députés a nommé aujourd'hui pour son rapporteur M. Dupin. Cet honneur revenait de droit à l'homme qu'on peut à juste titre citer comme le député dont l'opinion est la moins arrêtée. Qui mieux que M. Dupin pourrait parler au nom d'une chambre qui a eu successivement une majorité pour le ministère du 12 mai, une majorité pour le ministère du 1ᵉʳ mars, et qui s'est déjà mise aux pieds du cabinet du 29 octobre ? M. Dupin était en outre, en raison de l'absence de toutes convictions personnelles, l'homme le plus propre à présenter à la chambre un travail qui pût à peu près convenir à tout le monde. On dit qu'il a, en effet, reçu pour mission de parler de l'ancien cabinet de manière à faire plaisir au nouveau, et du nouveau de manière à dédommager un peu l'ancien du blâme qu'il dirigera contre lui. Le talent de M. Dupin se prêtera merveilleusement à ce double jeu.

On n'a donné au rapporteur que quarante-huit heures pour préparer son travail ; il est donc probable que ce travail ne sera pas présenté à la chambre avant la séance de vendredi. Dans aucun cas la discussion en séance publique ne commencera avant lundi prochain.

— On s'est beaucoup occupé, cet après-midi, à la salle des conférences, d'une accusation très-grave dirigée ce matin contre M. Thiers par un journal organe de la cour. D'après ce journal, une partie des pièces relatives aux négociations auxquelles a donné lieu la question d'Orient aurait disparu du ministère des affaires étrangères, et il serait devenu impossible au nouveau cabinet d'en donner à la commission une communication officielle.

Pour fortifier cette accusation, on rapportait que, lors de la dissolution du ministère du 12 mai, M. Passy, sachant que M. Thiers devait prendre la place de M. le maréchal Soult, avait donné à ce dernier le conseil de faire copier toutes les pièces qui se rapportaient aux résolutions du cabinet du 12 mai dans les affaires d'Orient, et de déposer ces pièces chez un notaire. Nous ne savons si ce fait est vrai, mais on le rapportait cet après-midi à la chambre, et nous le racontons, nous, comme pouvant servir à faire apprécier jusqu'à un certain point la moralité politique de notre époque.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE.

Une assez forte baisse a eu lieu aujourd'hui. Le 3, à Tortoni, était à 77 60, et a ouvert au parquet à ce prix. La baisse a continué après l'ouverture, et la rente est tombée à 77 25. Il y a eu d'assez fortes ventes faites à ce prix. Cette baisse a été suivie d'une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et la rente a fermé au parquet à 77 95. A quatre heures elle était retombée à 77 75.

On attribuait généralement cette baisse à l'article belliqueux du *Journal des Débats*.

5 0/0, 109 70; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 96 10; 3 0/0, 77 95; banque, 3220 ; obligations de Paris, 1265 00; Naples, 102 60; dette active d'Espagne, 24 1/2 ; Etats-Romains, 99 00 ; 5 0/0 belge, 97 7/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 890 00; Caisse-Laffitte, 1055.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 17 novembre.

La chambre tient séance pour la première fois dans la nouvelle salle.

MM. Soult, Guizot, Duperré, Duchâtel, Teste, Martin (du Nord) et Humann sont assis au banc des ministres.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître à MM. les pairs la formation définitive du bureau de la chambre des députés.

M. le duc d'Orléans entre en séance et va se placer à côté de M. Decazes.

M. BARTHE a la parole pour donner lecture du projet d'adresse.

« Sire,

« En approchant de votre trône, le premier besoin de la chambre est de rendre grâce à la providence qui, après avoir protégé, il y a peu de jours, votre personne sacrée contre un horrible attentat, vient de donner, par la naissance de votre petit-fils le duc de Chartres, un nouveau gage de sécurité pour l'avenir de nos institutions.

» La France, se reposant avec confiance sur les dispositions dont les états de l'Europe n'ont cessé de répéter les assurances, donnait un libre essor à cet esprit d'entreprises et de travaux pacifiques favorable au développement de la richesse publique et au bonheur des nations, lorsque des événements graves sont venus altérer une harmonie qui paraissait si bien établie. Dans de telles circonstances, Votre Majesté a résolu d'avancer l'époque de la session des chambres ; la chambre des pairs la remercie de cette résolution. Sire, vous avez voulu vous placer au milieu des conseils de la nation et réclamer le concours éclairé des grands corps de l'Etat, avant d'engager votre gouvernement sur des questions qui se lient à tous les intérêts de la patrie. Le traité conclu entre l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et la Porte-Ottomane, pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Egypte, et les actes dont il a été suivi, ont déterminé V. M. à prendre des mesures qui permissent à la France d'observer avec une entière liberté d'action le cours des événements en Orient.

» Sire, la politique de votre gouvernement, pendant dix années, a concouru efficacement à préserver l'humanité de ces conflagrations qui suspendent le progrès de la civilisation, et dont les peuples subissent long-temps les funestes conséquences ; mais la dignité d'une nation, c'est sa vie même, et nous savons combien la dignité de la France est chère au cœur de son roi. Les Français se lèveraient à votre voix et seraient prêts à tous les sacrifices, plutôt que de consentir à l'abaissement de leur patrie. Toutefois, nous l'espérons, une politique juste et désintéressée prévaudra dans les conseils de l'Europe, et le maintien de l'équilibre entre les puissances préviendra des nécessités devant lesquelles la France reculerait d'autant moins que son gouvernement aurait fait tout ce que l'honneur permettait pour les lui épargner.

» V. M. a manifesté dans toutes les circonstances l'intérêt qu'elle portait à l'Espagne. La France s'associe à ses vœux pour la stabilité du trône de la reine Isabelle II et des institutions qui lui servent de base. Ce serait avec douleur que nous verrions cette ancienne alliée de la France, à peine échappée aux horreurs de la guerre civile, livrée au fléau de l'anarchie.

» L'envoi de nouvelles forces navales pour obtenir la juste satisfaction demandée à la république Argentine prouve que la protection de votre gouvernement s'étend sur tous les points où sont engagés les intérêts français.

» La valeur de nos soldats s'est de nouveau signalée en Algérie dans plusieurs expéditions que le succès a couronnées. Deux de vos fils en ont partagé les périls ; la France connaît depuis longtemps leur dévoûment et leur patriotisme. La chambre des pairs compte sur la constance des efforts de votre gouvernement pour garantir la sûreté et la prospérité de nos établissements en Afrique.

» La loi du budget et les dispositions relatives aux charges inattendues imposées au pays seront l'objet d'un sérieux examen. Si l'équilibre entre les recettes et les dépenses doit être momentanément rompu, nous aimons à penser que les soins d'une administration sévère et éclairée parviendront bientôt à le rétablir.

» La chambre des pairs examinera avec le même soin les autres lois que V. M. ordonnera de lui présenter ; mais nous ne pouvons différer de la remercier de sa vive sollicitude pour les populations que de grands désastres viennent d'atteindre ; nous accueillerons avec empressement les propositions qui nous seront faites à ce sujet.

» La tentative insensée dont la ville de Boulogne a été le théâtre a prouvé combien les factions se trompent sur les sentiments de la France. La garde nationale, l'armée et la population entière ont rivalisé de dévoûment.

» Sire, les passions anarchiques n'ont pas été découragées par leur impuissance ; elles se sont efforcées d'entretenir une agitation favorable à leurs criminels projets ; elles ont même tenté d'égarer à leur profit les nobles susceptibilités d'une nation généreuse. L'exécution ferme et persévérante des lois existantes est le premier devoir du gouvernement ; les lois ne doivent jamais sommeiller. Les libertés publiques elles-mêmes se trouveraient compromises, si des attaques répétées contre les principes inviolables de la constitution et contre les bases sur lesquelles la société repose parvenaient à troubler la conscience publique et à ébranler la foi du pays dans son avenir.

» Sire, les épreuves qui vous ont été imposées n'auront servi qu'à faire éclater l'amour et la reconnaissance des Français ; ils ont partagé les angoisses de votre auguste famille ; ils savent que toutes vos pensées sont pour la France ! La chambre des pairs, dévouée à votre dynastie nationale, est toujours heureuse de vous offrir son concours pour l'accomplissement de la grande mission que la Providence vous a donnée. »

La parole est à M. de Dreux-Brézé pour la discussion générale.

Il est quatre heures et demie, la séance continue.

Nous avons fait connaître la démarche des délégués de Rouen pour obtenir du gouvernement que les restes de Napoléon s'arrêtassent un instant dans cette ville. Nous avons dit qu'ils avaient trouvé le maréchal Soult peu disposé à accéder à cette demande et préoccupé de cette idée qu'elle pouvait bien n'être que l'opinion des *sommités* de la ville.

Cette objection, dit le *Journal de Rouen*, a beaucoup étonné nos concitoyens et le conseil municipal lui-même qui, dans d'autres occasions, avait cru pouvoir parler au gouvernement au nom de la ville, sans avoir besoin de produire des pouvoirs spéciaux. Une pétition a été rédigée par les Rouennais pour manifester au gouvernement que le conseil municipal n'avait été en cette occasion que l'interprète fidèle des sentiments non-seulement des *sommités*, mais encore de toute la population. Voici le texte de la pétition :

« *A M. le président du conseil.*

» Monsieur le maréchal,

» Une députation du conseil municipal vous a, tout récemment, exprimé le vœu que les cendres de l'empereur Napoléon fissent une station de quelques heures sur le territoire de Rouen, la première grande ville que le cortége funèbre devra toucher à son arrivée sur le sol français. Ce vœu est celui non-seulement de la ville de Rouen, mais encore de tout le département, qui brûle du désir d'entourer de ses acclamations patriotiques les cendres augustes du héros que, vivant, il salua avec tant d'enthousiasme.

» Toute la population rouennaise donne le plus complet assentiment à la démarche de ses mandataires, qui n'ont fait eux-mêmes que céder à l'irrésistible impulsion de leurs concitoyens de toutes les classes et de toutes les opinions. Tous ici nous serons heureux et fiers d'offrir au moins une hospitalité temporaire aux restes du grand capitaine qui représenta si glorieusement la France vis-à-vis de l'étranger, de l'homme de génie qui fonda de si utiles établissements, qui donna un si puissant élan à l'industrie française et spécialement à celle de Rouen.

» La ville de Rouen ose croire qu'elle a des titres légitimes à la revendication de ce premier tribut d'hommages et de reconnaissance à payer à la mémoire de l'empereur. Ce serait pour elle un sujet de douleur poignante et de véritable mortification, si elle était frustrée de cette occasion de solennité commémorative qui se présente à elle si naturellement et qui prendrait une place si touchante dans ses annales.

» Ce que nous voulons, c'est qu'il nous soit permis de consacrer une page de notre histoire locale au culte du génie et de la reconnaissance civique, et d'avoir une grande et noble tradition à léguer à l'imitation de nos neveux qui auraient à nous reprocher d'être restés froids et impassibles devant le cortége funèbre de Napoléon.

» L'objet de notre demande, d'ailleurs, ne saurait présenter le moindre inconvénient national, et aura le mérite de prouver à l'étranger qui nous observe en ce moment que la France n'a jamais souscrit à l'exil de son héros, et qu'elle est en disposition de ne renier aucune de ses gloires, aucun de ses trophées, aucun de ses souvenirs.

» Les mânes de l'empereur croiraient n'aborder qu'une patrie ingrate, s'ils n'y devaient trouver que des honneurs votés et tarifés d'avance, si rien n'y était laissé à la spontanéité des citoyens, si enfin ils ne rencontraient, dès le seuil maritime de la France, les acclamations du peuple pour leur souhaiter la bienvenue.

» Nous avons donc la ferme espérance que le gouvernement déférera pleinement aux raisons de dignité nationale qui lui ont été exposées par les délégués de notre conseil municipal, et qu'il s'empressera d'accorder un libre cours à la manifestation de nos sentiments qui auront du retentissement dans tous les cœurs amis de la gloire et de l'honneur de la France. »

Le conseil de salubrité de la ville de Lyon a fait afficher l'avis suivant sur les moyens de prévenir les maladies épidémiques qui pourraient accompagner l'inondation de la ville de Lyon :

Le fléau qui vient de frapper la ville de Lyon, terrible dans ses effets immédiats, pourrait le devenir davantage dans ses conséquences si la vigilance des citoyens n'était avertie et conseillée. Des éléments nombreux d'insalubrité sont déposés au sein du sol et de nos habitations ; il faut les signaler et les détruire par des moyens d'une application prompte, économique et facile. Dans ces circonstances graves, le conseil de salubrité de la ville de Lyon s'est réuni sous la présidence de M. le maire, et, après plusieurs délibérations, il a rédigé l'instruction suivante, dont l'objet est l'assainissement du sol, des caves, des eaux potables, des fosses d'aisance, des rez-de-chaussée et des subsistances.

Assainissement du sol.

Les eaux du Rhône et surtout celles de la Saône se sont infiltrées profondément dans le sol et ont formé sur plusieurs points des courants souterrains. Altérées par leur contact avec les fosses d'aisance et de nombreux dépôts de matières organiques, elles ont communiqué leurs qualités pernicieuses aux eaux de la plupart des puits dont elles dépassaient le niveau. Des amas considérables de ces eaux insalubres se sont formés dans les caves où ils demeurent stagnants et deviennent des foyers permanents d'infection. Peu sensible pendant les premiers temps de l'inondation, lorsque nos fleuves débordés établissaient au sein des rues des courants rapides et profonds, la qualité délétère des eaux s'est prononcée de plus en plus dès que la masse des eaux stagnantes a diminué soit par la retraite de la Saône, soit par l'usage des pompes. Il y a donc des mesures d'urgence à prendre : la première, c'est de détruire les foyers d'infection partout où ils existent, c'est-à-dire d'extraire les eaux partout où elles sont stagnantes et d'y revenir jusqu'à leur épuisement total. On y parviendra soit au moyen des pompes qui existent, soit au moyen de seaux ou de pompes portatives. L'action des pompes est prompte, régulière et facile ; ses effets cependant ne peuvent être complets que lorsque la Saône sera rentrée dans son lit.

Assainissement des caves.

Il ne suffit pas que les locataires fassent promptement opérer l'extraction des eaux contenues dans les caves; le conseil de salubrité ne saurait trop recommander en outre le prompt enlèvement de la boue diffluente que les eaux ont laissée, et des immondices dont le sol humide des caves est couvert si souvent. Ce sol doit être desséché le plus complètement possible. Il serait bon, lorsqu'il aura été bien nettoyé, de le faire couvrir d'une couche de sable ou de gravier, moyen très-peu dispendieux et fort utile. Du chlorure de chaux sec, déposé dans des assiettes, est un moyen d'assainissement des caves qu'il convient de ne pas négliger quand l'atmosphère de ces caves est infecte. Des feux entretenus avec de la houille ou du coke auraient peu d'avantages et présenteraient quelques inconvénients. Il n'en est pas de même de la ventilation par des jours pratiqués dans les caves, en petit nombre, où ce moyen peut être employé; elle ne peut qu'être fort utile. Tous les soupiraux fermés pendant l'inondation seront immédiatement rétablis.

Assainissement des eaux potables.

L'un des effets les plus fâcheux de l'inondation, et celui peut-être contre lequel il importe le plus de protéger la santé publique, c'est la viciation de l'eau d'une très-grande partie de nos fontaines et de nos puits. Cette eau est aujourd'hui un liquide jaunâtre, trouble, d'une odeur nauséabonde et d'une saveur souvent désagréable; elle peut être limpide et être fort insalubre. Ces eaux sont altérées dans leur nature intime par leur mélange avec les matières des fosses d'aisances et avec les matières putrides dont le sol imbibé par les deux fleuves était imprégné depuis si long-temps.

L'un des premiers besoins auxquels il importe de pourvoir, c'est donc de fournir à la population une eau salubre. Déjà un avis de l'administration municipale a signalé aux citoyens les dangers de l'usage, en boisson, des eaux de puits et de fontaines, et leur a recommandé celui des eaux du Rhône.

Ces eaux peuvent suffire à la rigueur, surtout lorsqu'on a eu préalablement le soin de les laisser déposer au moins pendant quinze heures. Elles sont salubres, mais on peut cependant en trouver de meilleures, et ce sont celles qui ont été purifiées par un filtrage naturel ou artificiel.

Toutes nos eaux ne sont point corrompues; il en est que leur position a préservées des conséquences du débordement des fleuves et dont les analyses chimiques ont démontré les bonnes qualités relatives. Telles sont les eaux, soit de sources, soit de puits, des Brotteaux, du cours d'Herbouville et de quelques fontaines du quartier de l'ouest, et entre autres de la fontaine des Trois-Cornets; de bonnes eaux sont celles que fournit l'appareil du quai Saint-Clair au réservoir du Jardin-des-Plantes, et celles que distribuent abondamment les deux machines à vapeur de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de la Charité. On en obtiendrait de fort salubres de pompes qui iraient puiser l'eau à deux ou trois mètres de profondeur sous le gravier du Rhône. Toutes ces eaux épurées par une infiltration naturelle sont limpides, fraîches, fort saines, et conviennent à tous les usages domestiques.

L'eau du Rhône filtrée artificiellement ne présenterait pas de moindres avantages. Il serait fort à désirer que l'usage des appareils à filtrer se popularisât dans nos ménages; ce serait un progrès utile à la santé publique. Ces machines coûtent fort peu et sont d'un entretien facile. On peut aisément les improviser en plaçant les unes sur les autres des couches de charbon de bois grossièrement pilé et de sable dans un baril ou dans un seau garni d'un robinet. Au reste, il est prudent de ne point boire l'eau pure; elle deviendra beaucoup plus salubre par l'addition d'un peu de vin.

Quant à l'organisation du service de distribution de ces diverses eaux potables, c'est un soin qui appartient tout entier à l'administration.

Assainissement des fosses d'aisances.

Un grand nombre de fosses d'aisances sont remplies d'eau : elle a pénétré dans la plupart par infiltration, et dans quelques-unes par submersion. Il n'y a pas encore partout combinaison du liquide et des matières fécales; mais ce mélange ne saurait tarder, et il doit être pris en considération sérieuse. Malheureusement le curage des fosses d'aisances présente en ce moment de grands obstacles dont les principaux sont l'élévation de la température sous le règne constant du vent du midi et la hauteur du niveau de la Saône.

Cependant il y a quelque chose à faire. On peut procéder sans inconvénient au curage des fosses d'aisances de tous les quartiers qui ont échappé à l'inondation, ce qui permettra de reporter sur les autres tous les moyens d'extraction dont on pourra disposer lorsque les circonstances seront devenues plus opportunes.

Partout où le curage des fosses d'aisances est praticable, il importe d'y procéder immédiatement. Les propriétaires des maisons feront couler l'eau extraite de ces fosses par les égouts dans les rivières. *(La suite au prochain numéro.)*

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Le premier et le plus efficace de tous les médicaments pour le traitement des rhumes et des maladies de poitrine est sans contredit la PATE *pectorale balsamique* DE REGNAULD AINÉ, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris.

Annonces judiciaires.

(1063) Samedi vingt-un novembre mil huit cent quarante, à midi précis, sur la place Louis XVIII, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en garderobe, commodes, chaises, tables, placard, glace, voitures ou charrettes et deux chevaux hors d'âge.

Annonces de MM. les Notaires.

(787) VENTE

D'IMMEUBLES DOTAUX

Situés sur la route de Vénissieux à Lyon, au hameau du Moulin-à-Vent, commune de Vénissieux, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère),

composés d'une jolie maison bourgeoise, d'une maison pour le granger et d'un vaste jardin;

le tout clos de murs, de la contenance d'environ un hectare quatre-vingt-dix-sept ares.

La vente de ces immeubles qui appartiennent à Marie Neyret, femme séparée de biens de François Durolle, propriétaires, demeurant ensemble à Vénissieux, au hameau du Moulin-à-Vent, aura lieu dans les bâtiments, par le ministère de Me Gerin, notaire à Vénissieux, le 6 décembre 1840, à dix heures.

S'adresser, pour les renseignements, au notaire-commissaire, et à Me Meysson, avoué à Vienne, Grande-Rue.

ÉTUDE DE Me HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, No 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

Le samedi 21 novembre 1840, à midi, en l'étude de Me Hennequin, sise à Lyon, rue Lafont, no 2,

D'un fonds de cabinet de lecture, situé à Lyon, rue de l'Arbresec, no 14, en face de l'hôtel de France.

Ce cabinet de lecture, composé de 2,600 volumes pour la plupart ouvrages de nouveauté, est parfaitement achalandé; il n'est mis en vente qu'à cause de la maladie du propriétaire.

Le bail, qui comprend le magasin et l'appartement, a encore une durée de sept années; le prix de la location est de sept cents francs par an.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour les renseignements, au propriétaire, rue de l'Arbresec, no 14, et à Me Hennequin, notaire, rue Lafont, no 2. (140)

(735) VENTE EN BLOC

DU FONDS DE PAPETERIE

Etabli à Lyon, place Grenouille, no 2,

le mardi 1er décembre 1840, à dix heures du matin, en l'étude de Me Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, no 14.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Morand, ou à Me Bros, avoué, rue des Célestins, 6.

Faits Divers.

(4022) *A vendre.*

UN FONDS DE CAFÉ dans un quartier bien commerçant. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, rue Buisson, 17, à M. Drogue, marchand de bière et de liqueurs.

(4020) *A vendre à l'amiable.*

UN DOMAINE d'un bon rapport, consistant principalement en bonnes vignes, situé à Salles, près Villefranche.

S'adresser, à Salles, à M. Laveur, géomètre, chargé de fournir des renseignements.

(8858) VENTE VOLONTAIRE

D'EFFETS MOBILIERS.

Dimanche 22 novembre 1840, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera procédé, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, maison Orcel, à la vente aux enchères d'un beau mobilier bourgeois.

Cette vente est la même que celle indiquée pour le 8 passé du présent mois, et renvoyée aux jours susdits pour avoir lieu définitivement.

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le *poil* et le *duvet* sans altérer la *peau*.—Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux *vins* le parfum du *vin de Bordeaux* et la propriété de se conserver. (2802)

Liquidation de M. Boissat,

Ex-notaire et banquier à Vienne (Isère).

A VENDRE AUX ENCHÈRES.

PREMIER LOT.

UNE BELLE MAISON située à Vienne, place Modène, ayant vue sur le bassin du Rhône et entrées sur deux places et deux rues, composée de rez-de-chaussée, premier et second étages, avec greniers et caves, orangerie, jardin en terrasse, cour, écuries, remises, aisances, etc.

Cette maison sera divisée en quatre lots, sauf l'épreuve sur la totalité.

DEUXIÈME LOT.

UNE PETITE MAISON située dans la même ville, rue du Puits-Neuf.

TROISIÈME LOT.

UNE VERRERIE EN ACTIVITÉ, dans la même ville, joignant le nouveau quai du Rhône et le Champ-de-Mars, avec de vastes emplacements, magasins et bâtiments pouvant servir au logement des maîtres et des ouvriers

Ce lot se divise en trois, sauf épreuve sur la totalité.

Cette vente aura lieu, pour le 1er et le 2e lots, le dimanche 22 novembre 1840, à neuf heures du matin; et pour le 3e lot, le dimanche 29 novembre 1840, à la même heure. Elle sera faite dans la maison formant le 1er lot, pardevant deux de MM. les notaires de la ville de Vienne.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, à M. Auguste Chollier, gérant de la liquidation, place Modène, à Vienne. (8849)

(8846) *A louer de suite.*

APPARTEMENT de sept pièces fraîchement agencées et décorées à neuf, quai Saint-Clair, 7, ou rue Royale, 9, au 2e. S'y adresser.

(4024) *A louer immédiatement.*

DEUX VASTES APPARTEMENTS au second et au troisième, quai Pierre-Scise, 65; ils ont 25 mètres de longueur et 14 mètres de largeur; ils sont propres à la fabrique de soierie, de moulinerie, imprimerie, enseignement primaire, etc. — Ils sont à l'abri de l'inondation, et leur communication avec l'intérieur de la ville n'a jamais été interrompue.—S'y adresser.

(8852) AVIS.

M. DALLOZ, marchand de bois, cours Bourbon, aux Brotteaux, prévient MM. les plâtriers qu'il a un bel assortiment de litteaux à plafond, à un prix au-dessous du cours.

(8844) **AVIS.**

Pour donner au public la facilité de se préserver de l'*humidité* et du *froid*, le sieur DELRIEUX-BERGONHOUX vendra des *poêles* et *tuyaux neufs* aux prix suivants:

POÊLES à 9 francs et au-dessus;

TUYAUX à 1 fr. 50 c. le mètre et au-dessus.

Il en *louera*, si c'est à la convenance des personnes, à des prix très-modérés.

S'adresser en ses magasins et fabrique, rue Vaubecour, no 40; quai d'Occident, no 7; port d'Ainay, maison *Dardel*.

Brevet d'invention. — Médaille d'honneur.

VÉSICATOIRES, CAUTÈRES.

TAFFETAS DE LE PERDRIEL,

Pharmacien, faubourg Montmartre, 78, à Paris.

Les taffetas (en rouleaux, jamais en boîtes), les compresses (avec l'étiquette), les serrebras (avec l'estampille), les pois élastiques en caoutchouc, adoucissants et suppuratifs, de M. Le Perdriel, si connus aujourd'hui pour entretenir parfaitement les vésicatoires et les cautères, se trouvent dans presque toutes les pharmacies du département, notamment chez M. Vernet, entrepositaire général, à Lyon.— Nous recommandons tous ces produits avec confiance aux médecins et aux malades.—Se méfier des contrefaçons. (2064—5373)

AVIS.

M. FRANÇOIS EUSEBIO, courrier de famille, a perdu UN PORTEFEUILLE couvert en maroquin rouge, contenant vingt-quatre certificats de familles anglaises et françaises. Les derniers sont du vicomte de Bourbon-Rousset, de lord Wolpol et du capitaine Chichestrs.— Cette perte a eu lieu du 12 au 15 courant, en passant par Montereau, Auxerre, Lucy-le-Bois, et poursuivant jusqu'à Châlon.

La personne qui aurait trouvé ce portefeuille est priée de l'envoyer à M. François Eusebio, rue Babouino, no 102, à Rome, où il est établi depuis vingt-quatre ans avec sa famille.

(8857) ***AVIS.***

Le sieur DE BEAUSOBRE, directeur de l'entrepôt (anciennement GALLINE), rue Vaubecour, no 28, a l'honneur de prévenir le commerce que cet établissement n'a nullement été atteint par les eaux, et que les marchandises qu'on voudra bien lui confier recevront tous les soins qu'elles exigeront.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Siné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, No 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2826)

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF

CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, no 30. (2786)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, no 12, près la place Léviste. (2770)

DRAGÉES DE CUBÉBINE de Labélonie, *sans odeur ni arrière-goût*, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours; elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins.— Prix de la boîte : 3 fr. —*Pharmaciens dépositaires :* MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à *Lyon*. (2069—5369)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.